

Informations générales relatives à l'institution

| | |
|--------------------------------------|--|
| Numéro d'identification (BCE) | BE0206.041.757 |
| Type d'institution | Intercommunale |
| Nom de l'institution | Intercommunale pure de financement du Brabant wallon (IPFBW en abrégé) |
| Période de reporting | 2024 |

| | Nombre de réunions |
|---|--------------------|
| Assemblée générale | 2 |
| Organe d'administration | 8 |
| Bureau exécutif | 1 |
| Comité de rémunération | 1 |
| Comité d'Audit | 1 |
| Comité de secteur #1 | néant |
| Nombre de réunions du Comité de secteur #... | néant |

Membres de l'organe d'administration

| Fonction | Nom et Prénom | Rémunération annuelle brute | Détail de la rémunération et des avantages | Justification de la rémunération si autre qu'un jeton | Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle | Pourcentage de participation aux réunions |
|-----------|---------------|--|---|---|---|---|
| Président | ROUGET Lionel | <ul style="list-style-type: none"> • 11.426,94 € brut/an (indice 138,01), soit 20.657,44 € • 23.946,68 € brut (régularisations années 2022, 2023 et 2024 selon AGW du 29 mai 2024) | <ul style="list-style-type: none"> • 12.941,9 € • 15.002,6 € (régularisations années 2022, 2023 et 2024 selon AGW du 29 mai 2024) | Rémunération versée mensuellement pour le mandat de président. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | Membre du Conseil de gérance NEOWAL – mandat non rémunéré | Tableau en pièce jointe |

| | | | | | | |
|-----------------|------------------|---|---|---|--|-------------------------|
| Vice-Présidente | FLAMAND Muriel | 50% de la rémunération annuelle brute du Président, 5.713,47 € brut/an (indice 138,01), soit 10.329,05 € • 11.973,34 € brut (régularisations années 2022, 2023 et 2024 selon AGW du 29 mai 2024) | 6.471,19 € • 7.501,31 € (régularisations années 2022, 2023 et 2024 selon AGW du 29 mai 2024) | Rémunération versée mensuellement pour le mandat de vice-présidente. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | Membre du Conseil de gérance NEOWAL – mandat non rémunéré | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | BRANCART Francis | 2.065,42 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 1.294,03 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | Membre du Conseil de gérance NEOWAL – jeton de présence versé directement à l'intercommunale | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | DEBROEK Olivier | 509,98 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 319,52 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | BURY Stéphanie | 1.550,34 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 971,32 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | COLLIN Pascal | 1.035,26 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 648,61 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | GILLIS Cédric | 1.810,43 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 1.134,27 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | BARRAS Philippe | 1.815,33 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 1.131,08 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | | Tableau en pièce jointe |

| | | | | | |
|----------------------|--------------------|---|-------------|---|-------------------------|
| Administrateur | DELVAUX Philippe | 2.065,42 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 1.294,03 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | DUBOIS Xavier | Néant | Néant | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | LEJEUNE Christophe | 1.550,34 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 971,32 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | Tableau en pièce jointe |
| Administrateur | SMETS Laurence | 1.035,26 € (soit 125 € - indice138,01 - par présence) | 648,61 € | Jeton de présence versé mensuellement. Il n'y a pas d'autre avantage lié à cette fonction | Tableau en pièce jointe |
| Total général | | 83.316,30 € | 54.853,77 € | | |

NB :
Annexer

obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

| Fonction | Nom et Prénom | Rémunération annuelle brute | Détail de la rémunération annuelle brute | Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle |
|----------------------------|---------------|-----------------------------|---|--|
| Directrice | GILLARD Sarah | 123.388,32 € | Montant heures prestées, avantages GSM, PC, abonnements téléphone et, internet, avantage voiture domic.-lieu de travail, assurance groupe : | Membre du Comité technique de NEOWAL – mandat non exécutif et non rémunéré |
| Total rémunérations | | 123.388,32 € | | x |

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **OUI**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?
Oui
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **OUI**

- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 6.833,06 € (équivalent à la cotisation patronale)

- *Commentaires éventuels*

L'article L5311-1. §8. du CDLD qui stipule que « *les jetons de présence, rémunérations ou autres avantages dus **en raison de la participation d'un administrateur d'une intercommunale** aux réunions d'organes dans des sociétés à participation publique locale significative où ils siègent suite à une désignation expresse ou en raison de la représentation de l'intercommunale sont directement versés à celle-ci.* »

Depuis le 1er juillet 2018, les jetons de présence liés au Conseil de gérance de NEOWAL (auparavant IPFW), ont été versés sur le compte ouvert au nom de l'IPFBW.